



La 25<sup>e</sup> réunion de la plate-forme des instances européennes de régulation,  
Prague 16-18 mai 2007

## **L'indépendance avant tout !**

La volonté de Mme Viviane Reding était claire dans sa proposition de nouvelle directive des services audiovisuels et la Commissaire elle-même en a fait état dans plusieurs déclarations officielles: les pays membres doivent veiller à ce que l'indépendance des organismes de régulation soit garantie. Il n'est pas sûr que le texte sera adopté tel quel, le Parlement voulant diluer quelque peu la version de la Commission. L'adoption du texte devrait en principe se faire en automne 2007.

On peut regretter certes la volonté du Parlement (s'il sera fait ainsi), néanmoins le texte contiendra un signal très puissant envers les pays membres en matière d'indépendance de leurs régulateurs.

Il est presque utopique de viser l'indépendance dans un monde interconnecté, tel le Président du CNP à Prague; il préfère utiliser de loin le terme de l'autonomie. Celle-ci peut être atteinte si on intègre dans une autorité de régulation tous les membres de la société civile ainsi que les experts du monde médiatique.

Dans cette optique, la collaboration entre régulateurs doit être intensifiée afin de disposer d'un contrepoids efficace face à une certaine influence du monde politique sur les médias et face aussi à une éventuelle volonté des politiciens pour marginaliser les régulateurs (en utilisant leur indépendance pour ne pas les consulter dans certains processus de décisions).

Le président sortant de l'EPRA, Joan Botella, a relevé l'élément de coopération à son tour. Il a ensuite plaidé pour des réflexions menant vers une similarité des lois et règlements dans ce domaine. Sans vouloir aller jusqu'à un régulateur européen, M. Botella a visé le groupe de haut niveau réunissant les cadres des organes régulateurs 1-2 fois par an afin de discuter les sujets-phare de la régulation ; ce dernier étant limité dans sa marge de manœuvre, on pourrait envisager pour cet organe un rôle plus exposé.

L'autorisation de nouveaux fournisseurs de contenu audiovisuel a été au centre d'un 2<sup>e</sup> tour de discussion plénière.

IPTV, télé mobile étant d'ores et déjà une réalité dans de nombreux pays, d'autres étant en train de délivrer les licences, les régulateurs réfléchissent sur une régulation efficace et logique de la nouvelle situation. Des centres d'intérêt se confronteront dans ce domaine : ceux des opérateurs de plateformes d'une part et ceux des opérateurs de contenus d'autre part, le pluralisme d'un côté et les intérêts économiques de l'autre. Le sujet mérite une discussion approfondie, peut-être aussi chez nous, vu le lancement imminent de projets dans ce domaine.